

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE ROMEGOUX**

-----

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 1<sup>er</sup> avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de ROMEGOUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal VIALE, adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Étaient présents :** Jean Pascal VIALE, Didier BRUNETEAU, Patrice CABIAC, Emmanuel PARENTEAU, Mathieu CHAFFANEL, Cyrille CHAILLOU, Pierrick GAY, Gabrielle HACALA, Robert MARGAND, Isabelle PERIGORD, Serge GRECO, Jean-Yves CORNET,

**Absents excusés :** —Sylvie MARCHEGAY, Sylvain MOLLA,

**Absents non excusés :**

**Pouvoir(s) :** Mr Sylvain MOLLA a donné pouvoir à Jean-Pascal VIALE

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves CORNET a été élu secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV du 7 janvier 2022
2. Minute de silence suite au décès de Monsieur le Maire
3. Délibération : Vote du taux des taxes locales 2022
4. Délibération : Subventions de fonctionnement 2022 aux Associations et autres organismes de droit privé.
5. Sujets divers

**1- APPROBATION DU PV DU 7 janvier 2022**

Monsieur le premier adjoint au Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

**2- MINUTE DE SILENCE EN L'HONNEUR DE MONSIEUR ALVAREZ, MAIRE DE ROMEGOUX DECEDE LE 23 MARS 2022**

Monsieur Le premier adjoint au Maire propose d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Pascal ALVAREZ, Maire de Romegoux

### **3- DELIBERATION : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022**

Monsieur l'adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux 2022 des taxes locales.

Par délibération du 10 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

**TFPB : 14.68%**  
**TFPNB : 42.10%**

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (21.50%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2022 de TFPB de la commune est de 36.18% (soit le taux communal de 2021 : 14.68% + le taux départemental de 2021 : 21.50%)

Il est proposé suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (14.68% + 21.50%)

- De varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à :

**TFPB : 37.18%**  
**TFPNB : 43.10%**

**Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'augmenter le taux 2022 des taxes locales comme suit :**

**TFPB : 37.18%**  
**TFPNB : 43.10%**

### **4- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

Après concertation et puis en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder et de fixer les subventions 2022 comme suit :

ASSOCIATION AIDE A DOMICILE.....	200.00€
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES.....	50.00€
ASSOCIATION SOL CAN PO .....	300.00€
COMITE DEPARTEMENTAL POUR LE CANCER .....	100.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ROMEGOUX .....	900.00€
FRANCE ADOT .....	50.00€
D'UN BOUT À L'AUTRE DU RPI .....	200.00€
LES RESTAURANTS DU COEUR .....	100.00€
FOYER RURAL DE ROMEGOUX.....	650.00€
SECOURS CATHOLIQUE .....	150.00€
FRANCE ALZHEIMER .....	50.00€
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT.....	80.00€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT PORCHAIRE .....	150.00€
LA SOCIETE HISTORIQUE DE SAINTONGE .....	100.00€

**COOPERATIVE SCOLAIRE DE GEAY (classe de mer) participation ..... 250.00€**  
**COOPERATIVE SCOLAIRE DE ROMEGOUX (classe de mer) participation.....1 320.00€**  
**TOTAL..... 4 650.00€**  
**Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du Budget 2022.**

## **5- SUJETS DIVERS**

- Un poteau incendie au lieu -dit la Treuille, rue de la Mare est HS. Une division de parcelle ayant été demandée sur ce lieu-dit, il est nécessaire de le remplacer. Un devis de la RESE a été reçu pour la somme de 3980.05 TTC, la somme sera prévue au budget 2022. Aucune subvention ne pourra être demandée.
- Un droit de préemption sur la parcelle A759 devra être pris du fait de la sortie du futur lotissement.
- Un arrêté de circulation permanent devra être pris pour assurer la sécurité des Brigades vertes lorsqu'ils interviennent sur la commune.
- Le projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est annulé du fait de l'absence de subventions et de l'église dans périmètre des bâtiments de France.
- La carte communale est en bonne voie
- Un délai a été accordé par Madame la Sous-préfète pour notre budget primitif 2022 jusqu'au 29 avril vu la situation sur Romegoux
- Idée pour avoir un logiciel chez Soluris pour les convocations des conseillers. A suivre
- Des travaux de voirie auront lieu bientôt à la Bironnerie et à la Liétrie
- La fête du village qui était prévue fin juin est reportée à l'année prochaine du fait du décès du Maire.
- Une randonnée semi-nocturne organisée par le Foyer Rural aura lieu le 6 août 2022 ; le nettoyage du trajet : à voir avec les brigades vertes.
- Les pompes de relevage de l'assainissement collectif du bourg ont été changées ; un contrat d'entretien est facturé tous les ans aux bénéficiaires de cet assainissement.
- Lotissement : un panneau d'ouverture de chantier doit être déposé par Mr Bartholomme qui devra être contrôlé 3 fois pendant 2 mois : délai de recours des tiers. Il est proposé de donner le nom de la rue du lotissement « rue Pascal ALVAREZ, maire de Romegoux »
- Travaux de rénovation des classes le 1<sup>er</sup> juin 2022. Déménagement de celles-ci les 27-28-29 mai.

- La RESE nous a envoyé un devis de 2600€ HT pour un schéma communal DECI ; A voir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00